

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, cenfes foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Cailles communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

L 180^u en argent et L 90 que la ^{Abte} Direction a gratifié ces dernières années, et de plus une toise de bois de Sapin destinée principalement à chauffer la Chambre d'...

Les fonds dont dérive la pension de l'institutrice, sont ceux qui appartiennent à l'Établissement, Savoir Maisons, Rentes, et Contributions Charitables

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Commune de Lausanne, Section Saint Laurent

Distr. de Lausanne du Liman

L'école est fréquentée par les jeunes filles dont les Pères sont domiciliés dans la 2^e Section

258 *Handwritten initials*

Réponses de Tabella Group, Régente de l'école des filles de la section de St. Laurent - Lausanne

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *212 francs,*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Plus - une toise de bois rendue franco*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

On ne connaît point la source d'où provient cette pension payée par la commune de Lausanne

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Reponses aux questions de la présente Tablelle par la Citoyenne Joannette Meylan 1ère Maître des Ecoles de Charité de Lausanne

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Lausanne Rue saint Laurent*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Une Ville*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De Lausanne, Section du Citoyen Agent Oboisiers*

d. District *De Lausanne*

e. Canton *Du Leman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Les Filles qui composent la dite Ecole sont prises des divers quartiers de la Ville et des environs, selon le choix et la nomination de leurs charitables Nominateurs*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

260 #177